



UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



# La délégation de gestion à l'Université de Strasbourg

**Béatrice Meier-Muller**  
Directrice de la Recherche

OCTOBRE 2009

- **Préambule** : l'exposé ne porte que sur les travaux en cours avec le CNRS. Une réflexion est engagée pour étendre le dispositif aux unités INSERM et INRA.
- **Un contexte favorable**
- **Méthodologie**
- **Principaux obstacles/difficultés**

# La recherche à l'Université de Strasbourg

- Fusion des trois universités strasbourgeoises au 1<sup>er</sup> janvier 2009 dans le cadre du nouveau contrat quadriennal (2009-2012)
- Une Direction de la Recherche avec trois départements
  - Formation doctorale
  - Administration de la Recherche
  - Financement de la Recherche (hors Valorisation)
- Un Service de la Valorisation (SAIC)
- 76 unités de recherche dont :
  - 6 UPR CNRS
  - 28 UMR, FRE ou ERL CNRS/UdS
  - 7 UMR\_S INSERM/UdS
  - 1 UMR\_A INRA/UdS
  - 33 EA
  - 1 EA conventionnée avec le CNRS

# Un contexte favorable (1)

- **Contexte particulier propre au site strasbourgeois** : partenariat de longue date entre l'université et la délégation régionale du CNRS fort d'un passé commun très riche
- Périmètre concerné
  - 28 unités mixtes de recherche hébergées soit par le CNRS, soit par l'Université
  - 6 unités propres
- Une première expérience dans le cadre du dernier contrat quadriennal (2005-2008) concrétisée par la signature d'un contrat de **partenariat rénové** entre l'ULP et le CNRS
  - Règlement intérieur effectif dans les unités mixtes
  - ACMO désignés en commun
  - Expérimentation du mandat de gestion unique pour 4 unités de recherche (2 pour l'Université et 2 pour le CNRS – logique hébergeur = gestionnaire)
  - Mandat pour la gestion des contrats de recherche & taux de prélèvement unique de 12 %
  - Définition de la répartition des résultats de la valorisation entre les partenaires

# Un contexte favorable (2)

- Mise en place d'une **unité budgétaire (UB) Recherche** dans le cadre du projet d'établissement 2009-2012
  - Chaque unité de recherche dispose d'un centre de responsabilité (CR)

## Avantages de l'UB recherche :

- ✓ Permettre une vision globale de l'activité et de la politique de recherche de l'Etablissement (**visibilité**)
- ✓ Rassembler l'ensemble des moyens affectés à la recherche (**lisibilité**)
- ✓ Créer une entité spécifique pour la gestion de tous les dispositifs de financement de la recherche (**compétence**)
- ✓ Rapprocher les directeurs des UR de la gestion de leurs crédits et leur donner de nouvelles responsabilités par la délégation de signature (**proximité et réactivité**)
- ✓ Permettre une autonomie financière des UR, conformément au Projet d'établissement commun (**autonomie**)

## Inconvénients de l'UB recherche :

- ✓ Nouvelle organisation et procédures de gestion à mettre en place
- ✓ Eloignement de la gestion de la recherche des composantes : modification du périmètre de compétence des ordonnateurs de composantes.

# Un contexte favorable (3)

- **Délégation de signature** aux directeurs d'unité de recherche effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009
  - Administrative : signature des ordres de missions
  - Financière :
    - Signature des actes relatifs à l'exécution du budget de l'unité de recherche
    - Signature des marchés inférieurs à 90 000 € HT
- **Marchés publics**
  - Application de l'ordonnance du 6 juin 2005 relative aux achats liés aux activités de recherche – seuil d'appel d'offre réévalué à 206 000 € HT
  - Cependant le besoin ne doit pas être satisfait par un marché transversal de l'Université, ce dernier marché d'intérêt général s'imposant à toutes les composantes et unités de recherche
  - Procédures adaptées : utilisation de l'application informatisée « AchatsWeb »

# Méthodologie (1)

## Préparation du contrat de partenariat 2009-2012

Compte tenu du contexte favorable – décision du Président d'Université et du Délégué régional d'étendre la délégation globale de gestion à l'ensemble des UMR du site strasbourgeois

- 1) **Examen du cahier des charges** définissant les critères d'une bonne gestion
  - vérification de la capacité des 2 partenaires à remplir les 33 critères
- 2) **Répartition de la gestion des unités** entre l'Université et le CNRS selon la règle : hébergeur = gestionnaire mais pas dans tous les cas. Autre logique a présidé au choix : approche scientifique (secteur STUE – MISHA)
- 3) Début février – **présentation du dispositif aux directeurs d'unités** de recherche (UMR + UPR) avec pour objectif une application généralisée au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
  - Possibilité laissée aux directeurs de modifier la proposition les concernant. Peu de modifications demandées.

# Méthodologie (2)

- **Année 2009 – période transitoire :**
  - DGG appliquée pour les UPR, les UMR qui bénéficiaient de ce dispositif dans le précédent contrat quadriennal, les Fédérations de recherche et les IFR
  - Mise en place d'une convention entre l'Université et le CNRS (délégation régionale) pour le transfert des crédits [\\siig-docs-serv\user\\$\beatrice.meier\Conventions\\_recherche\Convention\\_subvention\\_CNRS\Conv\\_attribution\\_credits.doc](\\siig-docs-serv\user$\beatrice.meier\Conventions_recherche\Convention_subvention_CNRS\Conv_attribution_credits.doc)
  - Réunions de travail « techniques » entre les services de l'Université et de la délégation régionale :
    - Direction de la Recherche
    - Service Valorisation
    - Direction des Finances
    - Agence comptable
    - Finances et comptabilité
    - Partenariat et Valorisation
  - Sujets abordés :** contrats – travaux immobiliers – crédits d'infrastructures – location de salles – prélèvement des 12 % - CPER- Plates-formes et plateaux techniques – équipements – marchés – magasin de chimie de l'Université - TVA – Modalités de transfert



## Méthodologie (3)

- Etude de faisabilité par l'Agent comptable pour la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de la Carte affaire et de la Carte achat
- Plan de formation des personnels à l'outil de gestion (NABUCO – XLAB)
- Application souple de la DGG : si blocage pour un sujet précis (CDD 10 mois – personnels de catégorie B côté CNRS) permettre aux unités de s'adresser au partenaire
- Réflexion sur la mise en place de tableaux de bords communs et partage des données entre l'Université et la Délégation régionale

# Principales difficultés/obstacles

- Réticences au changement de la part des directeurs d'unité de recherche
  - Processus est différé – montée en charge progressive basée sur le volontariat
- Malgré les efforts pour homogénéiser les procédures, le doute persiste.... Indispensable de recourir à un audit externe pour lever le doute
- Revoir les modalités de remboursement des frais de missions pour approcher des règles appliquées au CNRS
- Question de la TVA n'est pas tranchée
- Problématique RH : désengagement progressif du CNRS sur les personnels de la BAP J. Nécessité d'intégrer les besoins dans la politique RH de l'établissement



UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

## CERTIFICAT ADMINISTRATIF

L'Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI), UMR CNRS/ULP 7168-LC2, est le deuxième laboratoire commun créé par l'Université Louis Pasteur de Strasbourg et le CNRS dans le cadre du contrat de « Partenariat rénové » rédigé par les deux établissements s'inscrivant dans le volet Recherche du contrat quadriennal de développement 2005-2008.

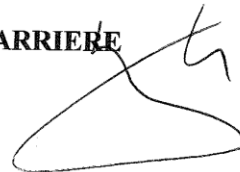
Dans le cadre de ce contrat, les deux établissements souhaitent évaluer la possibilité de mettre en place des conventions de gestion donnant la faculté à l'un des partenaires de gérer l'ensemble des crédits de fonctionnement scientifique ainsi que les activités contractuelles des laboratoires communs. Cette disposition doit faire l'objet d'une expérimentation en 2006 sur un certain nombre de laboratoires, dont l'INCI. Il est prévu que les crédits scientifiques de l'INCI seraient gérés par le CNRS.

Le contrat de « Partenariat rénové » actuellement à la validation du Ministère de la Recherche et du CNRS est en cours de signature. Il convient dès lors que l'agent comptable de l'ULP procède au transfert des crédits scientifiques de l'INCI de l'Université Louis Pasteur vers la Délégation régionale Alsace du CNRS.

Strasbourg, le 23 mai 2006

L'ordonnateur de l'ULP

Bernard CARRIERE



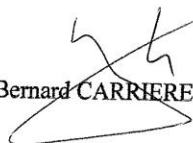
## MANDAT

En application du contrat quadriennal de développement 2005-2008, volet Recherche, « Partenariat rénové CNRS – ULP », les parties conviennent de donner mandat à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg (ULP) pour assurer les opérations successives de proposition de projet, de négociation et de gestion des contrats communautaires de l'UMR 7165 « Laboratoires d'Ingénierie des Polymères pour les Hautes Technologies – LIPHT ».

Fait à Strasbourg, en 3 exemplaires, le 8 septembre 2006.

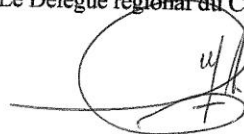
Le Président  
de l'Université Louis Pasteur,

Monsieur Bernard CARRIERE



Le Délégué régional du CNRS

Monsieur Philippe PIERI



Gestion des contrats - partenariat renouvelé 2005-2008

ULP		CNRS	
UMR 7515	Laboratoire des Matériaux, Surfaces et procédés pour la catalyse	LC2 UMR 7168	Institut de Neurosciences Cellulaires et Intégratives - INCI
LC3 UMR 7177	Institut de Chimie de Strasbourg	LC4 UMR 7178	Institut Interdisciplinaire Hubert Curien
LC1 UMR 7175	Institut Gilbert Iaustriat : Biomolécule, Biotechnologie, Innovation Thérapeutiques	UMR 7500	Institut de Recherches Subatomiques
UMR 7085	Laboratoire de Physique Théorique -LPT	UMR 7504	IPCMS
UMR 7501	IRMA	UMR 7509	Substances naturelles / Chimie Moléculaire
UMR 7507	IMFS	UPR 22	Institut Charles Sadron - ICS
UMR 7004	Laboratoire de Neuro - Imagerie In Vivo	UMR 7512	Electrochimie et Physicochimie des Complexes et Systèmes Interfaciaux
UMR 7006	ISIS	UMR 7516	IPGS
UMR 7140	Tectonique Moléculaire du Solide	UMR 7517	CGS
FR 2229	Fédération de recherche de l'ECPM	UMR 7550	Observatoire Astronomique de Strasbourg
FR 2351	Fédération de Chimie Esplanade	UMS 830	EOST
UMR 7165	LIPHT	UMR 7104	IGBMC
UMR 7156	Génétique Moléculaire, Génomique et Microbiologie - GMGM	UPR 2357	IBMP
FRE 2855	Laboratoire de Neurosciences Comportementales et Cognitives - LN2C	UPR 9002	Architecture et Réactivité de l'ARN
UMR 7522	BETA	UPR 9021	Immunologie et Chimie Thérapeutiques - ICT
UMR 7005	LSIIT	UPS 858	Centre d'Etudes et de Physiologie Appliquée
UMR 7163	Institut d'Electronique du Solide et des Systèmes - InESS	UPR 9010	Centre d'Ecologie et de Physiologie Energétiques
		UMR 7011	Image et Ville - LIV